

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15204**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE) Spécialité ITALIEN

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Université de Franche-Comté - Besançon, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Université de Franche-Comté - Besançon, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Président de l'Université de Franche-Comté, Recteur d'Académie Chancelier des Universités |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction, 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme a une très bonne connaissance des langues et des cultures étrangères, ce qui lui permet de répondre aux besoins de communication et de médiation entre les différentes langues et cultures européennes. Le titulaire du diplôme peut intervenir dans les activités pour lesquelles il a été formé par l'un des 4 parcours offerts dans le cadre du diplôme :

- **parcours monodisciplinaire** : Le titulaire du diplôme peut participer aux activités de l'enseignement et de la formation, mais il peut également être à l'aise dans les activités liées à l'animation culturelle, à la communication, au tourisme et à la traduction.

- **parcours langue vivante majeure/FLE mineur** : Le titulaire du diplôme, grâce à ses connaissances de la langue et de la civilisation choisies, ainsi qu'à sa compréhension des mécanismes d'appropriation des langues, notamment en français langue étrangère, peut exercer une carrière d'enseignant de français dans un établissement à l'étranger ou plus largement s'installer à l'étranger où il peut s'activer dans les secteurs ayant trait à la communication écrite et orale.

- **parcours bilangue** : Le titulaire du diplôme a une formation bilangue en civilisation, littérature et langue étrangères : allemand, anglais, espagnol italien, russe (une langue majeure et une langue mineure). Le titulaire du diplôme est pleinement à son aise dans la langue majeure et il a une très bonne connaissance de la langue mineure, ce qui lui permet de participer aux activités liées au domaine du comparatisme des civilisations et des langues ainsi qu'à celles relevant de l'édition et des médias. Il peut également préparer les concours de recrutement à différents postes à l'étranger.

- **parcours bi-disciplinaire (50%-50%) Lettres Modernes/Langue vivante** : italien relève de la licence de Lettres.

Ses connaissances approfondies en langue, culture, civilisation et histoire italiennes, lui ouvrent la voie aux activités de l'enseignement, de la communication culturelle (relations publiques, journalisme, traduction, interprétariat), du tourisme et du commerce.

Le titulaire du diplôme possède les outils nécessaires à la pratique de la langue écrite et orale. Il a des compétences langagières spécifiques relativement aux différents domaines de l'activité professionnelle, car il connaît de façon approfondie la littérature, la civilisation, l'histoire et la culture italiennes. Il sait comprendre, analyser et décrire les faits de langue dans des documents de nature différente et par conséquent il sait analyser et traiter l'information. Il peut exercer des activités dans les secteurs de la traduction et de l'interprétariat.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut accéder aux métiers : de l'enseignement (écoles maternelles, élémentaires, secondaire et de la formation continue), du tourisme, de l'hôtellerie, des relations publiques, de l'édition, de la traduction et de l'interprétariat. Il a accès également aux concours de la fonction publique. Sa formation lui permet d'envisager la poursuite de ses études universitaires de 3e cycle et/ou de professionnaliser les savoirs acquis dans des secteurs spécialisés comme les écoles de journalisme ou de commerce

enseignants

tourisme

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Condition d'inscription à la certification : Être titulaire du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou d'un titre français admis en dispense ou équivalence du baccalauréat. L'admission (en 1^{re} année ou en cours de cursus) peut également être accordée par validation d'études antérieures ou d'expériences professionnelles.

Descriptif des composantes de la certification : L'octroi de la licence peut s'effectuer après une formation en six semestres, évaluée en 180 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignements ou de professionnalisation (UE) capitalisables, soumises à évaluation (contrôle continu, examen terminal, validation de stage).

La licence se compose de six semestres de 4 UE chacun. Un semestre représente 12 semaines. L'enseignement est assuré sous forme de CM (cours magistraux) et de TD (travaux dirigés). Chaque UE fait l'objet de contrôles : contrôle continu et/ou examen final. Chaque UE est notée de 0 à 20.

Elle favorise la mobilité des étudiants en leur permettant de valider un ou deux semestres dans une université dans le cadre de la mobilité étudiante (programmes d'échange Erasmus, Crepuq, ISEP, accords interuniversitaires).

1ère Année, Semestre 1

UE1, "Initiation à la civilisation italienne", 6 ECTS

UE2, "Langue et grammaire italiennes", 6 ECTS

UE3, "Pratique de la langue et de la traduction ", 6 ECTS

UE4, "Initiation à la littérature italienne", 6 ECTS

UE5, "Unité transversale" (cours de culture générale choisis par l'étudiant/e), 6 ECTS

1ère Année, Semestre 2

UE1, "Initiation à la littérature italienne", 6 ECTS

UE2, "Pratique de la langue et de la traduction", 6 ECTS

UE3, "Initiation à la civilisation italienne", 6 ECTS

UE4, "Langue et grammaire italiennes", 6 ECTS

UE5, "Unité transversale", 6 ECTS

2ème Année, semestre 1

UE1, "Grammaire, linguistique et expression écrite", 6 ECTS

UE2, "Civilisation italienne", 6 ECTS

UE3, "Littérature italienne des XIXe et XXe siècles", 6 ECTS

UE4, "Pratique de la langue orale et traduction", 6 ECTS

UE5, "Unité transversale", 6 ECTS

2ème Année, semestre 2

UE1, "Langue et traduction ", 6 ECTS

UE2, "Littérature et méthodologie", 6 ECTS

UE3, "Civilisation contemporaine et méthodologie", 6 ECTS

UE4, "Grammaire, linguistique, pratique de la langue", 6 ECTS

UE5, "Unité transversale", 6 ECTS

3ème Année, semestre 1

UE1, "Langue et traduction ", 6 ECTS

UE2, "Littérature italienne du XVIIIe au XXe siècle", 6 ECTS

UE3, "Littérature italienne du Moyen Âge et de la Renaissance"

UE4, "Civilisation italienne", 6 ECTS

UE5, "Unité transversale ", 6 ECTS

3ème Année, semestre 2

UE1, "Langue et traduction", 6 ECTS

UE2, "Littérature italienne", 6 ECTS

UE3, "Civilisation italienne ", 6 ECTS

UE4, "Arts et cinéma italien", 6 ECTS

UE5, "Civilisation du Moyen Âge et de la Renaissance ", 6 ECTS

Modalités de contrôle des connaissances: contrôle continu en cours de semestre ou examens en fin de semestre pour les étudiant/es qui s'inscrivent en "Dispensé/es de Contrôle Continu", chacune des UE sanctionne un savoir théorique, ou professionnel.

Le volume horaire en informatique de la formation permet aux étudiants de passer la certification Internet et Informatique (Compétences du référentiel C2i - niveau 1).

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur). |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | IDEM |
| En contrat de professionnalisation | X | |
| Par candidature individuelle | X | Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP |
| Par expérience dispositif VAE | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 1 août 2011 publié au JO du 11 août 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 juillet 2012 numéro d'habilitation : 20081429

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE du 24 Avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres/l-universite-en-chiffres---ofve-4-tableaux-de-bord-82.html>

Autres sources d'information :

Site Internet de l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société: <http://slhs.univ-fcomte.fr>

[Université de Franche-Comté](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Franche Comté UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société, 30 rue Mégevand, 25030 Besançon cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR SLHS Université de Franche-Comté, 25000 Besançon

Historique de la certification :